NOTE D'INFORMATION
CHALLENGES LAGGIARD, GARAU, OLIVER et CROUZET

Voici les modalités de déroulement des rencontres du 1er tour des challenges Laggiard, Garau, Oliver et Crouzet.

Rappel : Qualification du 1er de chaque groupe pour le tour suivant.

Merci de bien vouloir prendre note des points suivants afin d'assurer le bon déroulement des triangulaires.

1. **Présence des équipes :**
    - Chaque équipe doit être présente au minimum 45 minutes avant le début des triangulaires. Ce délai permettra d'établir la feuille de match et de procéder à la vérification des licences des trois équipes (ceci est obligatoire). Des vérifications inopinées seront effectuées par les services du District à réception de la feuille de match.
2. **En cas d'absence d'une équipe :**
    - En l'absence d'une équipe ou en présence d'une triangulaire avec un exempt, les deux équipes présentent auront la possibilité de s'affronter sur un match complet en précisant que, pour des questions d'équité, seul le score de la première mi-temps sera entériné et inscrit sur la feuille de match. En cas d'égalité, se référer aux règlements de chaque challenge.
    - La seconde mi-temps facultative sera considérée comme une rencontre amicale.
    - Une rencontre contre un exempt ou un absent est gagnée par forfait.
3. **Arbitrage :**
    - L'arbitrage de chaque rencontre sera assuré par un éducateur/dirigeant de l'équipe qui ne joue pas.
    - En cas d'absence d'une des 3 équipes, l'éducateur/dirigeant le plus diplômé ou ayant une licence arbitre ou à défaut une formation en arbitrage pourra arbitrer la rencontre.
    - A défaut, le dirigeant de l'équipe visiteuse arbitrera la rencontre.
    - Si l'éducateur de l'équipe, qui a joué ses 2 rencontres, ne reste pas pour officier en tant qu'arbitre la dernière rencontre, ce dernier se verra être sanctionné par la défaite de ses rencontres jouées ainsi que d'une amende

    Nous comptons sur l'impartialité et l'esprit sportif de chacun pour garantir le bon déroulement des matchs.
4. **Présence jusqu'à la fin de la triangulaire :**
    - Il est impératif que toutes les équipes restent sur place jusqu'à la fin de la triangulaire, chaque équipe doit signer la feuille de match pour valider les résultats. Cette règle vise à assurer l'arbitrage de la 3ème triangulaire et donc une clôture correcte en bonne et due forme des rencontres.
5. **Temps de jeu :**
    - Une triangulaire est constituée de trois « mi-temps ».
    - La durée de chaque « mi-temps » est égale pour les U10-U11 à 30 minutes, pour les U12-U13 à 35 minutes.

- La durée de la mi-temps est également conforme à celle pratiquée dans chaque catégorie, et sera respectée entre chaque rencontre.

6. Lois du jeu

- Les règles du jeu lors des triangulaires sont identiques à celles des phases de championnat.

7. Règle de départage :

- Dans chaque groupe, un classement sera établi :

- 3 points pour un match gagné.
- 1 point pour un match nul.
- 0 point match perdu.

En cas d'égalité entre deux équipes à l'issue des rencontres, les critères suivants départageront les équipes :

- « Goal average » particulier
- « Goal average » général
- Meilleure attaque à l'issue des rencontres
- Meilleure défense à l'issue des rencontres
- Série de 5 tirs aux buts (règle de la « mort subite » si égalité après la série de 5 tirs aux buts)

En cas d'égalité entre trois équipes à l'issue des rencontres, les critères suivants départageront les équipes :

- « Goal average » général
- Meilleure attaque à l'issue des rencontres
- Meilleure défense à l'issue des rencontres
- Série de 5 tirs aux buts (règle de la « mort subite » si égalité après la série de 5 tirs aux buts)

Dans l'hypothèse où après les 5 tirs aux buts, deux équipes sont à égalités, la troisième n'ayant pas atteint le même score sera directement éliminée, et les deux autres équipes s'affronteront selon la règle de la « mort subite ».

Dans l'hypothèse où après les 5 tirs aux buts, les trois équipes sont à égalités, les équipes s'affronteront selon la règle de la « mort subite ». Lorsqu'une qu'une équipe loupe un tir aux buts, alors que les deux autres équipes ont marqué, cette dernière est directement éliminée et la « mort subite » se poursuit entre les deux équipes restantes.

8. Remplissage de feuille de match

- La feuille de match devra être rempli avec soin. Si cela n'est pas le cas, le club recevant sera sanctionné d'une amende. Le score devra être retranscrit en chiffres et en lettres

9. Envoi de la feuille de match :

- Le club recevant est responsable de l'envoi de la feuille de match, accompagnée de toutes les annexes nécessaires, dans un délai de 48 heures.
- Le club recevant est dans l'obligation de scanner les documents pour garantir une qualité d'envoi suffisante. L'envoi doit se faire par voie électronique à l'adresse secretariat@provence.fff.fr

Par exception, les clubs visiteurs seront autorisés à transmettre sur demande des services du District de Provence une photo de la feuille de match dans le cas où le club recevant n'aurait pas répondu à son obligation

Si la feuille de match n'est pas envoyée dans les délais par le club recevant, celui-ci recevra une notification de manquement et sera sanctionné par la commission Statuts et Règlements.

10. Ordre des rencontres :

- Les rencontres se dérouleront sous forme de triangulaire selon l'ordre suivant : Exemple pour la triangulaire (1, 2, 3)
  - 1ère rencontre : Équipe 1 contre Équipe 2
  - 2ème rencontre : Équipe 2 contre Équipe 3
  - 3ème rencontre : Équipe 1 contre Équipe 3
- Pour rappel : Qualification du 1er de chaque groupe pour le tour suivant.

11. Purge des sanctions :

Pour permettre une application effective des dispositions suivantes, chaque opposition de la triangulaire sera considérée comme une « mi-temps » de sorte que chaque équipe disputera un match effectif par triangulaire.

1. Dans les cas où un joueur prendrait deux avertissements au cours de la première mi-temps (1re opposition de la triangulaire), la sanction du carton rouge pour récidive d'avertissement en application de l'article 1.2 du Barème Disciplinaire de la F.F.F. s'applique, le joueur quitte le terrain et ne peut pas participer à la seconde opposition sans purger son match automatique.

2. Cependant, dans les cas où un joueur prendrait un avertissement au cours de la première mi-temps (1re opposition de la triangulaire) et un avertissement au cours de la seconde mi-temps (2nd opposition), la sanction du carton rouge pour récidive d'avertissement ne s'applique pas, le joueur peut continuer de participer à la seconde mi-temps (2nd opposition). Les deux cartons jaunes se cumulent pour la sanction du match de suspension ferme en application de l'article 1.3 du Barème Disciplinaire. La purge de cette suspension s'effectuera, après décision de la Commission.

3. Dans le cas où un joueur serait directement exclu au cours de la première mi-temps (1re opposition de la triangulaire), le joueur sanctionné d'un carton rouge quitte le terrain et ne peut pas participer à la deuxième mi-temps (2nd opposition). La commission de discipline décidera du nombre de journées de suspension pour le joueur. La 2nd mi-temps ne sera pas comptabilisée dans le décompte de la purge des suspensions.

Nous vous remercions de respecter ces consignes afin de garantir la bonne organisation des Challenges.

Pour toute question ou besoin de précision, n'hésitez pas à contacter la Commission des Activités Sportives.